



Avis de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 et suivants, et R123-24 et R 123-25,

Vu la délibération n° DEL2018-017 du 07/03/2018,

Le maire informe que le dossier relatif au projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint Christol-lez-Alès est mis à disposition du public en mairie, 41 rue des Marmousets,

du lundi 19 mars 2018 au jeudi 19 avril 2018 inclus,

aux horaires suivants :du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h00.

Ce projet porte sur la modification de la rédaction du règlement de la zone U2 (ZAC de Valés) et la correction graphique de la limite sud/est de cette même ZAC :

- **Accès et voirie : fixer des largeurs d'emprise pour les voies en sens unique.**
- **Implantation par rapport aux limites séparatives : diminuer les règles de recul entre les constructions et les limites séparatives sur chaque parcelle.**
- **Aspect extérieur des constructions : harmoniser le règlement du PLU et le cahier des charges de l'aménagement de la ZAC concernant la hauteur des murs de clôtures.**
- **Stationnement des véhicules : application de la réglementation en vigueur.**
- **Zonage : correction d'une erreur matérielle concernant la limite Sud/Est de la ZAC**

Un registre sera mis à disposition pour permettre au public de consigner ses observations.

Le Maire,
Jean-Charles BENEZET